

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2020



Une réflexion écologique et responsable a été initiée pour limiter l'impact environnemental de la réalisation de ce rapport annuel. Cela a conduit à faire trois choix.

Le premier choix concerne le papier. Le papier utilisé pour ce rapport annuel est un papier recyclé et recyclable dont les usines de fabrication sont en Europe et sont certifiées : Ecolabel EU, ISO 14 001, ISO 50 001, TCF (sans chlore), FSC® et conforme au règlement européen REACH sur le suivi des substances dangereuses et nocives.

Ensuite la deuxième orientation décidée a été celle de retenir un imprimeur engagé. Ainsi, des encres non toxiques sont utilisées pour l'impression. Le personnel est formé à une démarche respectueuse de l'environnement. Et les chutes de papier liées aux façonnages des documents sont recyclées.

Tout cela est garanti par le label ImprimVert et la démarche PEFC et FSC® de l'imprimeur.

Enfin le dernier choix fait par **Valor3e** est celui de la proximité. **Valor3e** a privilégié le travail avec une entreprise locale pour limiter les transports et s'assurer une empreinte carbone maîtrisée puisque cette dernière est située à moins de 20km de son siège.

Au final, **Valor3e** souhaite garantir que la conception et l'impression de ce rapport annuel s'intègre dans une démarche écoresponsable et respectueuse de son environnement.



SOMMAIRE



Edito du Président	p. 05
Présentation du Syndicat	p. 06 à 13
Les faits marquants 2020	p. 14 à 18
Données financières 2020	p. 19 à 21
Les déchets traités en 2020	p. 22 à 33



ÉDITO

Passage de témoin

Écrire l'édito pour le rapport annuel d'activité de **Valor3e** est pour moi une première. En effet, l'année 2020 est celle de l'installation du nouveau comité syndical de **Valor3e**. Vice-Président depuis 2014, j'ai eu l'honneur de remplacer Jacky BOURGET aux fonctions de Président du Syndicat Mixte **Valor3e**.

Ce rapport annuel retrace naturellement ce qui a fait l'actualité de l'année 2020. Il constitue une photo fidèle de notre activité et de nos missions. La crise sanitaire est venue percuter l'activité et aussi notre façon de travailler mais notre volonté de gestion du service public est restée intacte.

C'est ce qui nous a permis de ne jamais arrêter l'activité.

Feuille de route pour l'avenir

Étant au démarrage de ce nouveau mandat il faut tracer les lignes directrices qui vont conduire nos actions pour les cinq années à venir. Pour cela je vous propose d'adosser notre programme sur les 3 « e » de notre nom.

Économie

Annoncée depuis plusieurs années la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes pour l'enfouissement et pour l'incinération a commencé véritablement entre 2020 et 2021. D'ici la fin du mandat les sommes nécessaires au paiement de cette taxe vont être multipliées par quatre ce qui va renchérir très fortement le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles. Pour **Valor3e**, à tonnage constant, la somme nécessaire pour payer la TGAP passera de 352 000 € en 2020 à 1 200 000 € en 2025.

Il va donc falloir poursuivre nos efforts pour réduire les tonnages et développer de nouvelles filières pour limiter les effets de cette taxation.

Environnement

La crise sanitaire qui a démarré en 2020 bouscule également la prise de conscience environnementale de nos habitants pour aller vers des traitements plus respectueux de l'environnement. Plus que jamais l'enfouissement devra être réservé dans les prochaines années aux seuls déchets ultimes. Et l'incinération devra être redéfinie pour se concentrer sur la valorisation énergétique d'entrants disposant d'un haut pouvoir calorifique.

Il nous faut donc développer de nouvelles filières, de nouveaux modes de traitement pour limiter les déchets ultimes. La création de débouchés pour la fabrication de combustibles solides de récupération constitue un enjeu majeur pour le territoire. Cette nouvelle filière devra être énergétique.

Énergie

Les orientations nationales données par le législateur de limiter financièrement le recours aux traditionnelles filières de traitement des ordures ménagères vont nous obliger à repenser notre vision du déchet. Les réflexions engagées depuis 2020 pour la mise en place d'une filière de combustibles solides de récupération sur les tout-venant de déchetterie mais aussi sur les refus des usines de tri compostage et enfin sur les refus du tri, doivent être poursuivies et amplifiées.

Il devient nécessaire de bâtir une nouvelle filière énergétique pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles carbonées. Et pour cela les déchets ménagers doivent y jouer un rôle important.

Cédric VAN VOOREN
Président du Syndicat
Mixte **Valor3e**



PRÉSENTATION DU SYNDICAT



L'histoire

Le Syndicat Mixte Valor3e est né le 1^{er} janvier 2006, à la suite d'un syndicat d'études créé en 2003.

Dépassant les frontières intercommunales, **Valor3e** est le résultat d'une coopération entre intercommunalités des départements de Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique.

Etant un établissement public local, **Valor3e** n'intervient que selon le principe de l'exclusivité. Cela signifie que ses interventions ne sont possibles que dans le champ de compétences que les collectivités adhérentes lui confient.

Depuis 2009 le syndicat est en charge de la gestion des ordures ménagères résiduelles. Puis à compter de 2017, il a renforcé sa compétence en assurant la gestion du tri des déchets ménagers recyclables.

La gouvernance de **Valor3e** est assurée par un comité syndical. Il s'agit de l'organe délibérant qui, par ses choix, détermine la politique générale de traitement et de valorisation des déchets ménagers dont **Valor3e** à la charge.

Le comité syndical se compose de 21 membres représentant tout le territoire. À côté des 21 membres titulaires, il y a 10 suppléants pour permettre à chaque structure intercommunale adhérente d'être toujours représentée lors des séances du comité syndical. La répartition des sièges est faite selon la population.

Les adhérents de Valorze



**CA Agglomération
du Choletais**
www.agglo-choletais.fr



**CA Clisson Sèvre
et Maine Agglo**
www.clissonsevremaine.fr



CC Sèvre & Loire
www.cc-sevreloire.fr



CA Mauges Communauté
www.maugescommunaute.fr

LÉGENDE



Nombre d'habitants
DGF au 01/01/2020

Le territoire et la population de Valor3e



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au niveau régional, **Valor3e** assure le traitement des déchets ménagers de près d'un habitant de la Région des Pays de la Loire sur 10.

PRÉSENTATION DU SYNDICAT



Le comité syndical

La gouvernance de Valor3e est assurée par un comité syndical. Il s'agit de l'organe délibérant qui, par ses choix, détermine la politique générale de traitement et de valorisation des déchets ménagers dont Valor3e a la charge.

Le comité syndical se compose de 21 membres.

À côté des membres titulaires, il y a 10 suppléants pour permettre à chaque structure intercommunale adhérente d'être toujours représentée lors des séances du comité syndical. La répartition des sièges est faite selon la population. Cela donne par collectivité :

- **Communauté de communes Sèvre & Loire :**
4 délégués titulaires et 1 délégué suppléant
- **Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo :**
5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants
- **Communauté d'Agglomération du Choletais :**
6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants
- **Communauté d'Agglomération Mauges Communautés :**
6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Le comité syndical règle par ses délibérations la vie du syndicat. Chaque année il vote par exemple son budget et les tarifs de traitement des déchets. Il délibère également sur les marchés publics ou les conventions à passer avec les structures partenaires. Enfin, le comité syndical décide des projets d'équipements qui concourent à la réalisation de sa mission de service public.

Renouvelé en septembre 2020, le comité syndical se compose de :

POUR L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS



**JEAN-FRANÇOIS
BAZIN**



**CHRISTINE
DECAENS**



**MARIE-CHRISTINE
GALY**



**ANNICK
JEANNETEAU**



**CHRISTOPHE
PIET**



**CÉDRIC
VAN VOOREN**

POUR MAUGES COMMUNAUTÉ



**GILLES
PITON**



**CHANTAL
GOURDON**



**ISABELLE
HAIE**



**ISABELLE
BILLET**



**CHRISTIAN
LAURENDEAU**



**ANNE-RACHEL
BODEREAU**

POUR CLISSON SÈVRE MAINE AGGLO



**PHILIPPE
BRETAUDEAU**



**CLAUDE
HERVE**



**STÉPHANE
ENTEME**



**AGNÈS
PARAGOT**



**DANIÈLE
GADAIS**

POUR SÈVRE & LOIRE



**XAVIER
RINEAU**



**WILLIAM
DUCHIER**



**CHRISTIAN
LUNEAU**



**DAVID
BOUDAUD**

PRÉSENTATION DU SYNDICAT

Le bureau Valor3e

Pour préparer les délibérations à prendre et faire avancer les dossiers, le comité syndical s'appuie sur le bureau du syndicat. Composé du président, des vice-présidents et des membres du bureau, cet organe a pour mission d'être le conseil restreint où les décisions sont préparées et l'exécution régulière des contrats est présentée. Le bureau est véritablement l'organe qui impulse la ligne politique de **Valor3e**.



**Cédric
VAN VOOREN**

Président



**Gilles
PITON**

1^{er} Vice-Président
en charge du groupe
de travail Finances
et Recherches de
financements



**Danièle
GADAIS**

2^e Vice-Président
en charge du
groupe de travail
Reconversion du
centre de tri de
Saint-Laurent-
des-Autels



**Xavier
RINEAU**

3^e Vice-Président
en charge du groupe
de travail Innovation
et nouveaux flux



**Annick
JEANNETEAU**

4^e Vice-Président
en charge du groupe
de travail Gestion
des transferts



**Christian
LAURENDEAU**

membre
du bureau



**Claude
HERVE**

membre
du bureau



**Christian
LUNEAU**

membre
du bureau



**Christophe
PIET**

membre
du bureau

Les groupes de travail

Pour préparer les décisions, cinq groupes de travail ont été constitués. Composés d'élus, des techniciens des structures adhérentes, des services de **Valor3e** et des bureaux d'études mandatés le cas échéant, ces commissions ont pour vocation de **préparer les futures décisions en validant les orientations proposées ou en approuvant les résultats des études préalables**.

Les groupes de travail, mis en place un mois après l'installation du Comité Syndical, sont les suivants :

1. Renouveau du marché d'exploitation de Bourgneuf-en-Mauges

VAN VOOREN Cédric
BAZIN Jean-François
BODEREAU Anne-Rachel
HERVE Claude
BOUDAUD David

2. Reconversion du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels

GADAIS Danièle
GALY Marie-Christine
BILLET Isabelle
LUNEAU Christian

3. Innovation et Nouveaux flux

RINEAU Xavier
DECAENS Christine
LAURENDEAU Christian
BRETAUDEAU Philippe

4. Gestion des transferts

JEANNETEAU Annick
PIET Christophe
GOURDON Chantal
ENTEME Stéphane
DUCHIER William

5. Finances et Recherches de financements

PITON Gilles
PIET Christophe
HAIE Isabelle
PARAGOT Agnès
BONNEAU Sabrina

Les équipes de Valor3e

Pour assurer le travail quotidien, **Valor3e** c'est une équipe pluridisciplinaire, réactive, experte. **Valor3e** est une structure légère puisqu'elle ne compte que trois salariés. La direction du syndicat et les aspects techniques sont pris en charges par un ingénieur. La gestion financière et administrative du syndicat sont assurées par un administratif. Enfin, la gestion quotidienne tel que le secrétariat et l'accueil téléphonique est suivie par une assistance de direction.



Vincent VÉRON
directeur



Sylvain MAUDET
responsable
administratif et
financier



Sylvie BOIDRON
assistante
administrative

LES ÉQUIPEMENTS ET MISSIONS



Les missions de Valor3e

Valor3e a la charge d'assurer le traitement des déchets ménagers produits par les habitants du territoire. Les déchets concernés sont les ordures ménagères résiduelles et les déchets ménagers recyclables issus des collectes sélectives.

Valor3e assure le plein exercice de la compétence confiée par ses 4 intercommunalités adhérentes. Cela comprend :

- la détermination des orientations stratégiques,
- le choix des modes de traitement,
- la réalisation des équipements,
- les décisions sur les modes de gestion des équipements...

L'application du principe d'exclusivité signifie également que tout ce qui ne relève pas de la compétence de **Valor3e** reste géré par les structures intercommunales adhérentes à **Valor3e**. Ces dernières sont responsables de :

- la collecte des ordures ménagères,
- la gestion et le traitement des déchets issus des déchetteries,
- les modes de financement du service public d'élimination des déchets,
- la promotion de comportement écoresponsable,
- les relations avec les éco-organismes.

Pour exercer ses compétences **Valor3e** a fait le choix d'avoir une maîtrise d'ouvrage publique. Cela a pour objectif d'assurer une concurrence effective entre les opérateurs privés. **Valor3e** est ainsi propriétaire de son usine de tri-compostage à Bourgneuf-en-Mauges, de son centre de tri à Saint-Laurent-des-Autels et de son quai de transfert de Saint-Germain-sur-Moine. La gestion de ces trois équipements est confiée à un opérateur privé.

Et à côté de ces équipements, **Valor3e** est aussi client d'équipements appartenant à des opérateurs privés tels que les incinérateurs de Nantes ou de Lasse ou l'installation de stockage de La Séguinière ou les centres de tri de Cholet et de Couëron.

Les équipements



LÉGENDE



CENTRE DE TRI
ST-LAURENT-DES-AUTELS



QUAI DE TRANSFERT
ST-GERMAIN-SUR-MOINE

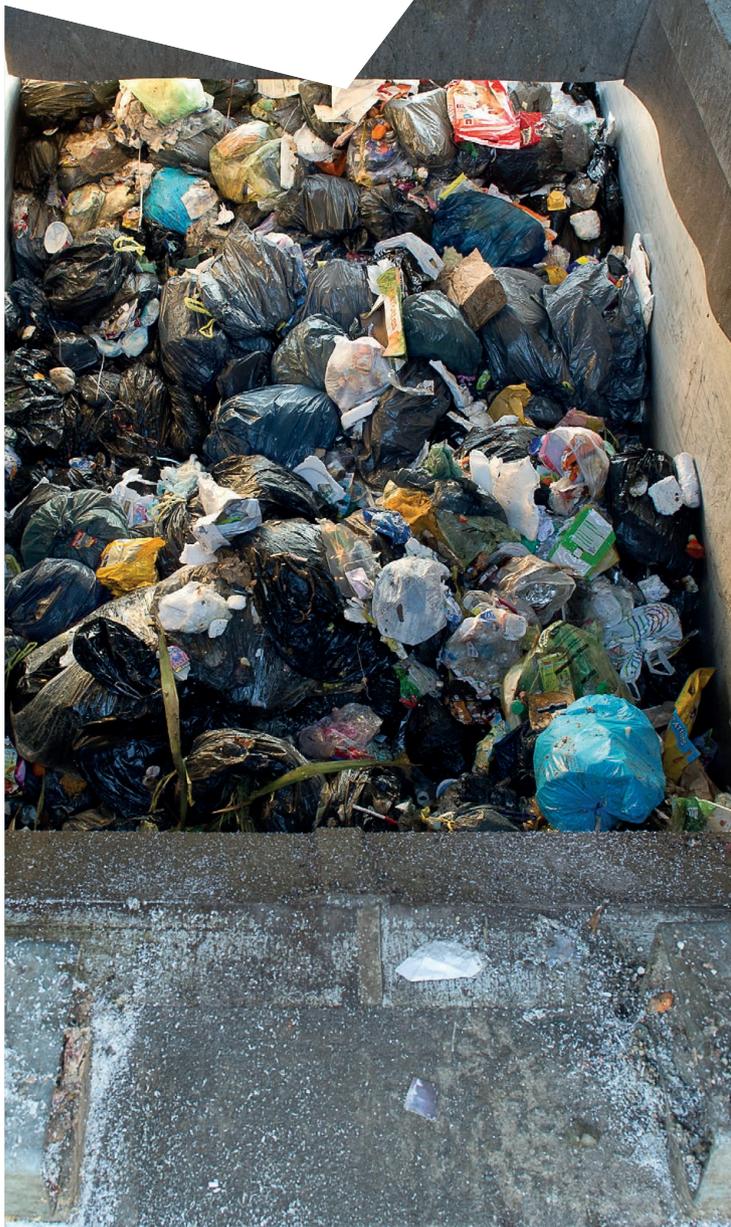


UNITÉ DE COMPOSTAGE
BOURGNEUF-EN-MAUGES



SIÈGE VALOR3E
LA SÉGUINIÈRE

LES FAITS MARQUANTS 2020



La gestion de la crise sanitaire et des confinements

En toute fin d'année 2019, l'apparition d'un nouveau virus respiratoire en Chine n'apparaissait pas comme un événement si important. Finalement ce virus a tout bouleversé faisant de l'année 2020 une véritable année extraordinaire !

Le basculement dans le premier confinement le 17 mars 2020 pour une durée de deux mois a figé le pays mais n'a pas arrêté la mission de service public d'élimination des déchets ménagers. **Classé comme activité essentielle pour la Nation, tout le service public de gestion des déchets a fonctionné** dans le respect des protocoles sanitaires qui se sont succédés.

Au début du premier confinement, les collectes des déchets ménagers recyclables ont été suspendues pendant une semaine. Mais les centres de tri présents sur le territoire de **Valor3e** ont poursuivi leur activité. Dès le lundi 23 mars 2020, les collectes des déchets recyclables ont repris.

Les habitants confinés chez eux entre mars et mai ont changé les équilibres habituels en matière de déchets. L'ensemble des déchets des ménages (ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables) ont vu leurs tonnages augmenter tandis que les déchets collectés auprès des établissements scolaires, des restaurants, des entreprises se sont effondrés.

Le taux d'incidence de la région des Pays de la Loire est resté mesuré durant la première vague de la pandémie ce qui n'a pas entraîné de trop fortes perturbations du service public d'élimination des déchets.

Le deuxième confinement aux mois d'octobre et novembre 2020 avec l'ouverture maintenue des établissements scolaires a créé une situation de vie quasi-normale qui n'a pas modifié les habitudes des populations vis-à-vis de la production de leurs déchets ménagers. Le couvre-feu mis en place après le deuxième confinement n'a pas impacté non plus le service de gestion des déchets ménagers.

Si la crise sanitaire n'est pas encore terminée, elle démontre **l'importante nécessité de mettre à jour les plans de continuité de l'activité** pour envisager l'inévitable et de veiller au maintien en bon état des outils et de disposer de stocks suffisants pour les équipements de protection individuelle.

La dette

Valor3e a poursuivi son désendettement de manière linéaire en suivant les remboursements de ses emprunts.

La dette se décompose en quatre emprunts contractés auprès de quatre établissements bancaires français.

L'ensemble de la dette est classé sans risque suivant le tableau des risques édité par la Direction Générale des Collectivités Locales.

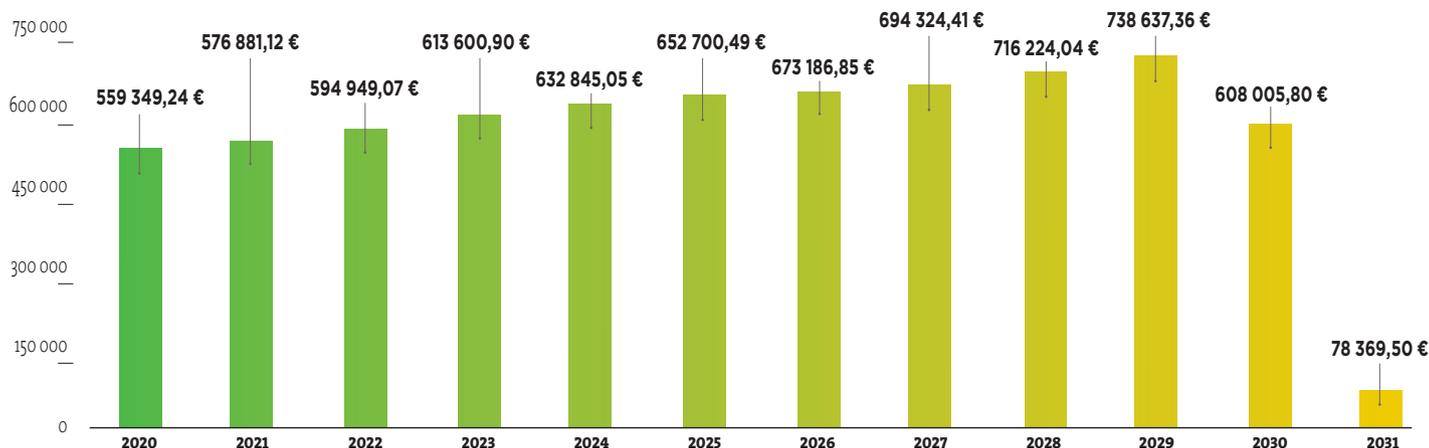
Les investissements

S'agissant de la dernière année du mandat 2014-2020, aucun investissement d'envergure n'a été réalisé.

La principale dépense d'équipement a été l'adaptation du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels pour effectuer le passage au flux développement. Cela a nécessité un investissement de 91 119 € HT. Au total les investissements pour 2020 ont représenté 157 445,39 € HT.

Ces sommes ont bénéficié à des entreprises régionales en priorité car elles représentent 7 fournisseurs sur 10.

Capital à rembourser par an des ordures ménagères résiduelles



Dettes à rembourser par année en matière de tri des déchets recyclables



LES DÉCHETS TRAITÉS EN 2020



Valor3e assure le traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets ménagers recyclables. Mais à côté de ces deux filières de traitement et de valorisation, le service public de gestion des déchets ménagers c'est aussi de nombreux autres déchets collectés via les déchetteries et les points d'apport volontaire.

En 2010 chaque habitant du territoire de Valor3e produisait 419 Kg de déchets ménagers. En 2015 ce chiffre s'élevait à 515 Kg. Pour 2020 chaque habitant a généré 542 Kg.

Une lecture des seules données pourrait faire croire à un échec des efforts engagés pour réduire les quantités des déchets produits par les ménages. Or une telle lecture est erronée.

Les nombreux efforts et politiques publiques locales en faveur d'une réduction des déchets portent progressivement leurs fruits. Entre 2010 et 2015 la hausse a représenté 100 Kg par habitant alors qu'entre 2020 et 2015 la hausse a été limitée à 27 Kg.

Ce très fort ralentissement est obtenu par les efforts des collectivités et les politiques mises en place depuis 5 ans.

En effet, depuis 2015 trois grandes actions ont été lancées sur le territoire de **Valor3e** :

- les fréquences de collecte ont été changées,
- le financement du service public a basculé majoritairement vers un financement incitatif,
- des déchetteries ont été rénovées et le contrôle d'accès mis en place.

On assiste donc à une évolution importante de la répartition des tonnages entre les différents types de déchets. **La chute est non négligeable pour les ordures ménagères résiduelles qui passent de 165 Kg/hab en 2010 à 119 Kg/hab en 2020. Soit une baisse de 45 Kg en une décennie ! À l'inverse, les déchets ménagers recyclables ont augmenté de plus de 10 Kg par habitant.**

Le développement de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) a permis de trouver des filières de traitement pour le mobilier, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets ménagers spéciaux. Pour ces trois derniers types de déchets, les tonnages collectés et traités représentaient presque 10 fois plus en 2020 qu'en 2010.

Le poids des déchets par habitant par filière

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



DÉCHETS RECYCLABLES



DÉCHETS VERTS



TOUT-VENANT



BOIS TRAITÉS ET NON TRAITÉS



MOBILIER



LES DÉCHETS TRAITÉS EN 2020

Le bilan matière par filière



Valorisation
biologique

Traitement
par compostage



Les tonnages annuels





Valorisation énergétique

Traitement par incinération

CHALEUR
18 892 MWh

MACHEFERS
3 261 T

MÉTAUX FERREUX
116 T

ÉLECTRICITÉ
1 770 MWh

REFIOM
431 T

MÉTAUX NON FERREUX
32 T



Enfouissement

BIOGAZ
1 307 MWh



Valoriser biologiquement 1 kg d'ordures ménagères résiduelles génère encore 500g de refus qui sont enfouis.

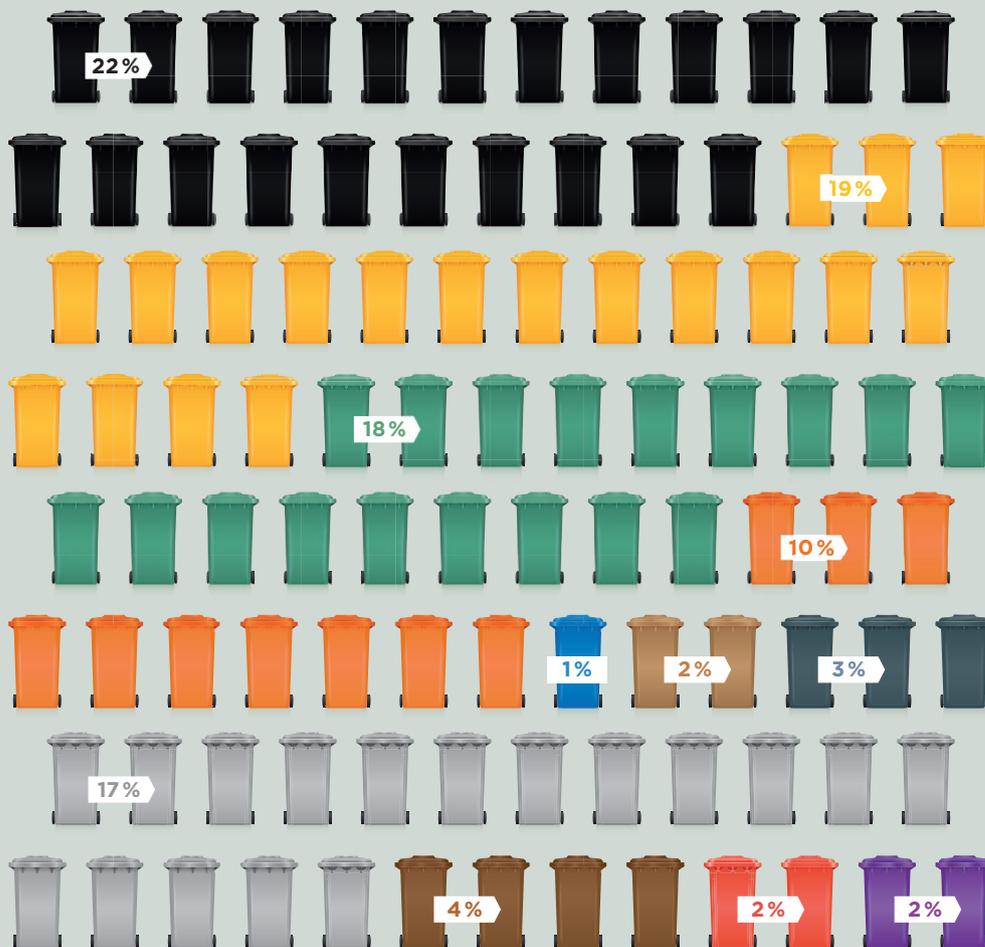
LES DÉCHETS TRAITÉS EN 2020

Les types de déchets traités par habitant

En 2020, **un habitant de Valor3e a produit 542 Kg de déchets** tous types de déchets confondus. Si l'on ramène cela à 100 poubelles, cela représente la production suivante :

542 kg/Hab

- LÉGENDE**
-  Ordures ménagères résiduelles
 -  Déchets ménagers recyclables
 -  Déchets verts
 -  Tout-venant
 -  Déchets d'équipements électroniques et électriques
 -  Cartons de déchetterie
 -  Mobilier
 -  Gravats
 -  Bois traités et non traités
 -  Ferraille
 -  Autres déchets



Ces 542Kg de déchets sont traités, valorisés, recyclés pour donner par exemple de nouvelles matières premières grâce au tri. Une part importante est aussi valorisée sous forme de composts ou d'énergie.

Engagé par les actions et choix politiques de ses collectivités adhérentes, le territoire de **Valor3e** est résolument proactif dans une démarche d'économie circulaire.



LÉGENDE

 Poubelle jaune : déchets ménagers recyclables

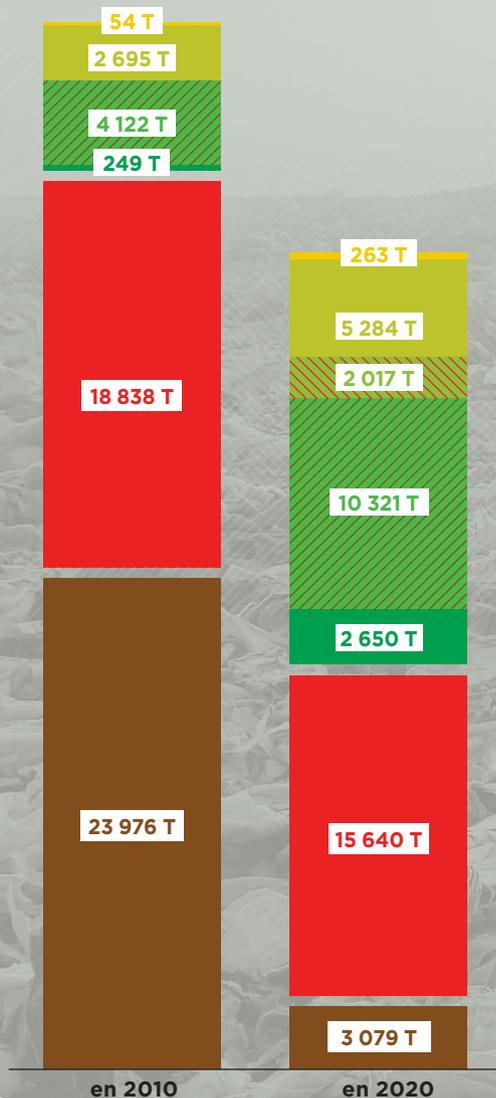
 Poubelle noire : ordures ménagères résiduelles

+ Le site le plus loin est à moins de 175 km et 6 sites sur 10 sont situés à moins de 75 km du siège de Valor3e.

10 km Echelle : 1 / 1 000 000

LES DÉCHETS TRAITÉS EN 2020

Évolution des modes de traitement sur le territoire de Valor3e 2010/2020



Où se situe Valor3e par rapport aux objectifs nationaux ?

Les objectifs nationaux

La loi pour la Transition Ecologique et la Croissance Verte de 2015 fixe des objectifs à atteindre à l'horizon 2020 et 2025 par rapport à 2010.

En matière de volume des déchets produits : il faut ainsi réduire de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés d'ici 2020.

En matière de stockage : il faut réduire de 30% les quantités stockées de déchets non dangereux non inertes en 2020, et de 50% en 2025.

Valor3e atteint et dépasse ces objectifs nationaux !

Pour les ordures ménagères résiduelles la baisse était déjà supérieure à 17 % avant la promulgation de la loi en 2015 par rapport à 2010.

Pour les déchets stockés, **Valor3e** a fait le choix en 2019 de mettre fin à l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles c'est-à-dire les déchets non dangereux non inertes dont parle la loi de 2015. Cela sera effectif en 2023.

Valor3e suit donc une trajectoire plus ambitieuse que celle déterminée au niveau national. Cela est le fruit des investissements faits par les collectivités adhérentes pour promouvoir des comportements responsables.

LÉGENDE

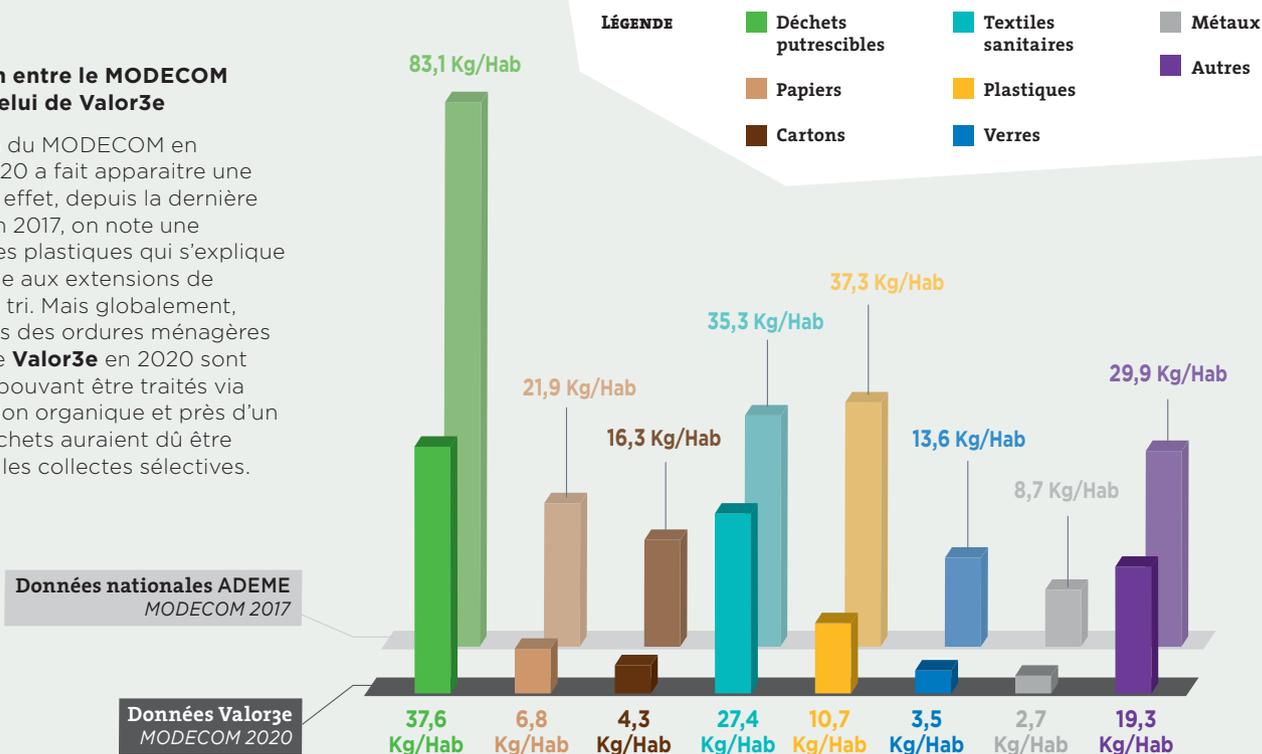
- **Enfouissement** des ordures ménagères résiduelles
- **Valorisation énergétique** des ordures ménagères résiduelles

Valorisation biologique :

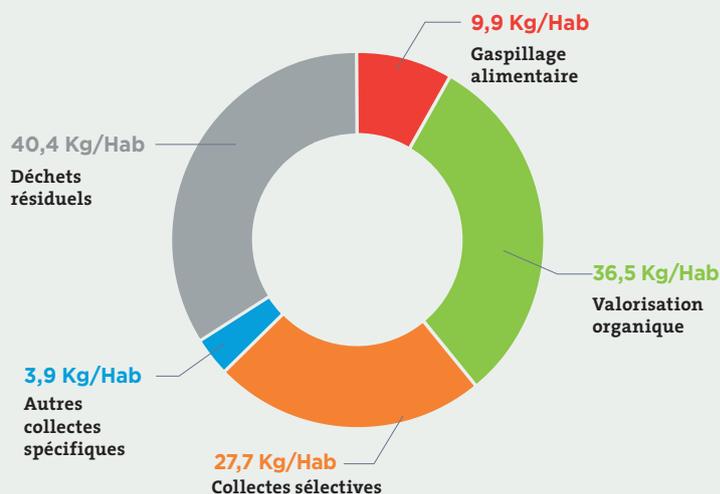
- **Compost produit par Tri-compostage** des ordures ménagères résiduelles
- ▨ **Refus de compostage enfouis**
- ▨ **Refus de compostage incinérés**
- **Perte de masse**
- **Métaux ferreux**

Comparaison entre le MODECOM national et celui de Valor3e

La réalisation du MODECOM en mars-avril 2020 a fait apparaître une évolution. En effet, depuis la dernière étude faite en 2017, on note une diminution des plastiques qui s'explique par le passage aux extensions de consignes de tri. Mais globalement, près d'un tiers des ordures ménagères résiduelles de Valor3e en 2020 sont des déchets pouvant être traités via une valorisation organique et près d'un quart des déchets auraient dû être collectés par les collectes sélectives.



Exprimé en Kg par habitant, pour un gisement de 119Kg par habitant d'ordures ménagères résiduelles, chaque gisement de Valor3e donne le résultat suivant :



Les déchets recyclables

Dans une poubelle de déchets recyclables on trouve les matières suivantes :



ACIER

3,00 Kg/Hab	2,92 Kg/Hab	2,63 Kg/Hab
2,08 Kg/Hab	2,75 Kg/Hab	2,43 Kg/Hab
3,77 Kg/Hab	3,20 Kg/Hab	3,31 Kg/Hab
3,59 Kg/Hab	2,82 Kg/Hab	2,77 Kg/Hab
2,64 Kg/Hab	2,56 Kg/Hab	2,23 Kg/Hab
2018	2019	2020



ALUMINIUM

0,29 Kg/Hab	0,36 Kg/Hab	0,17 Kg/Hab
0,26 Kg/Hab	0,27 Kg/Hab	0,18 Kg/Hab
0,29 Kg/Hab	0,29 Kg/Hab	0,23 Kg/Hab
0,43 Kg/Hab	0,39 Kg/Hab	0,42 Kg/Hab
0,23 Kg/Hab	0,25 Kg/Hab	0,20 Kg/Hab
2018	2019	2020



BRIQUES ALIMENTAIRES

1,60 Kg/Hab	0,96 Kg/Hab	1,42 Kg/Hab
0,98 Kg/Hab	0,38 Kg/Hab	0,50 Kg/Hab
2,82 Kg/Hab	1,54 Kg/Hab	1,90 Kg/Hab
1,70 Kg/Hab	1,19 Kg/Hab	1,59 Kg/Hab
1,87 Kg/Hab	0,87 Kg/Hab	1,04 Kg/Hab
2018	2019	2020



CARTONS

8,22 Kg/Hab	7,30 Kg/Hab	9,41 Kg/Hab
8,57 Kg/Hab	9,11 Kg/Hab	10,45 Kg/Hab
8,02 Kg/Hab	6,30 Kg/Hab	8,80 Kg/Hab
9,67 Kg/Hab	8,57 Kg/Hab	9,46 Kg/Hab
7,01 Kg/Hab	5,61 Kg/Hab	8,19 Kg/Hab
2018	2019	2020



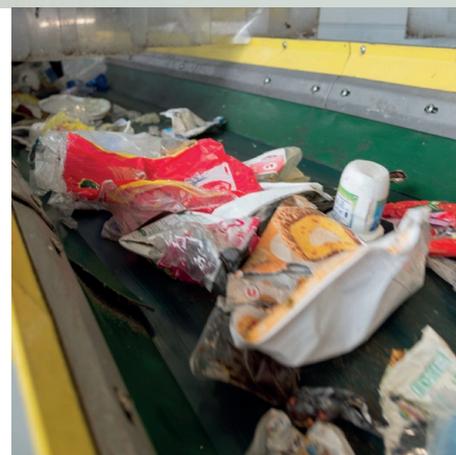
PET CLAIR

2,69 Kg/Hab	2,49 Kg/Hab	2,37 Kg/Hab
2,46 Kg/Hab	2,14 Kg/Hab	2,41 Kg/Hab
3,11 Kg/Hab	2,77 Kg/Hab	2,63 Kg/Hab
2,68 Kg/Hab	2,70 Kg/Hab	2,86 Kg/Hab
2,34 Kg/Hab	2,43 Kg/Hab	2,27 Kg/Hab
2018	2019	2020



PET FONCÉ

0,83 Kg/Hab	0,79 Kg/Hab	0,53 Kg/Hab
0,83 Kg/Hab	0,52 Kg/Hab	0,17 Kg/Hab
0,85 Kg/Hab	0,88 Kg/Hab	0,78 Kg/Hab
1,02 Kg/Hab	1,09 Kg/Hab	0,76 Kg/Hab
0,64 Kg/Hab	0,93 Kg/Hab	0,94 Kg/Hab
2018	2019	2020



MIX PE/PP/PS

1,99 Kg/Hab	2,04 Kg/Hab	1,98 Kg/Hab
1,18 Kg/Hab	1,12 Kg/Hab	1,69 Kg/Hab
3,05 Kg/Hab	2,64 Kg/Hab	2,33 Kg/Hab
1,98 Kg/Hab	2,41 Kg/Hab	2,16 Kg/Hab
1,21 Kg/Hab	1,73 Kg/Hab	1,76 Kg/Hab
2018	2019	2020



SACS & FILMS

0,75 Kg/Hab	0,89 Kg/Hab	1,14 Kg/Hab
0,13 Kg/Hab	0,90 Kg/Hab	1,11 Kg/Hab
1,10 Kg/Hab	0,79 Kg/Hab	1,22 Kg/Hab
1,41 Kg/Hab	1,07 Kg/Hab	1,18 Kg/Hab
0,48 Kg/Hab	0,63 Kg/Hab	1,00 Kg/Hab
2018	2019	2020



PAPIER (Y COMPRIS LE GROS MAGASIN)

24,38 Kg/Hab	24,68 Kg/Hab	22,32 Kg/Hab
26,40 Kg/Hab	28,73 Kg/Hab	25,63 Kg/Hab
24,03 Kg/Hab	23,65 Kg/Hab	22,27 Kg/Hab
22,46 Kg/Hab	21,23 Kg/Hab	19,09 Kg/Hab
25,11 Kg/Hab	25,89 Kg/Hab	19,67 Kg/Hab
2018	2019	2020



REFUS ET ERREURS DE TRI

7,75 Kg/Hab	11,72 Kg/Hab	13,70 Kg/Hab
8,45 Kg/Hab	11,67 Kg/Hab	12,29 Kg/Hab
7,47 Kg/Hab	12,34 Kg/Hab	13,38 Kg/Hab
9,65 Kg/Hab	13,87 Kg/Hab	15,79 Kg/Hab
5,37 Kg/Hab	10,86 Kg/Hab	12,93 Kg/Hab
2018	2019	2020



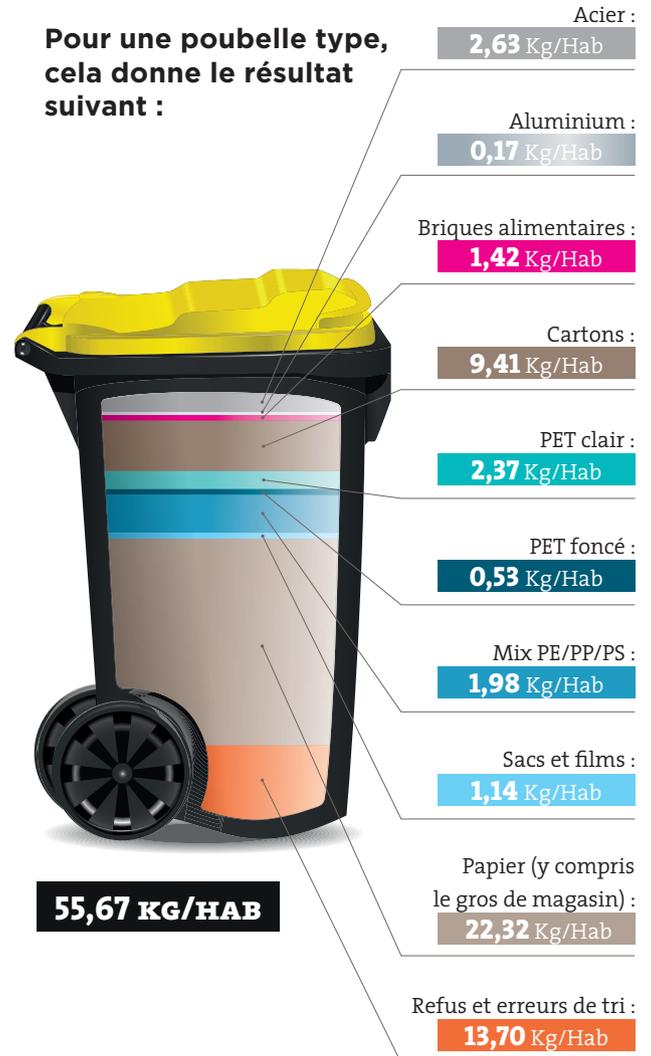
LES DÉCHETS TRAITÉS EN 2020

18 484 tonnes
de déchets recyclables,
cela permet de créer :



Déchets recyclables par habitant

Pour une poubelle type, cela donne le résultat suivant :



Où vont les matières à recycler ?

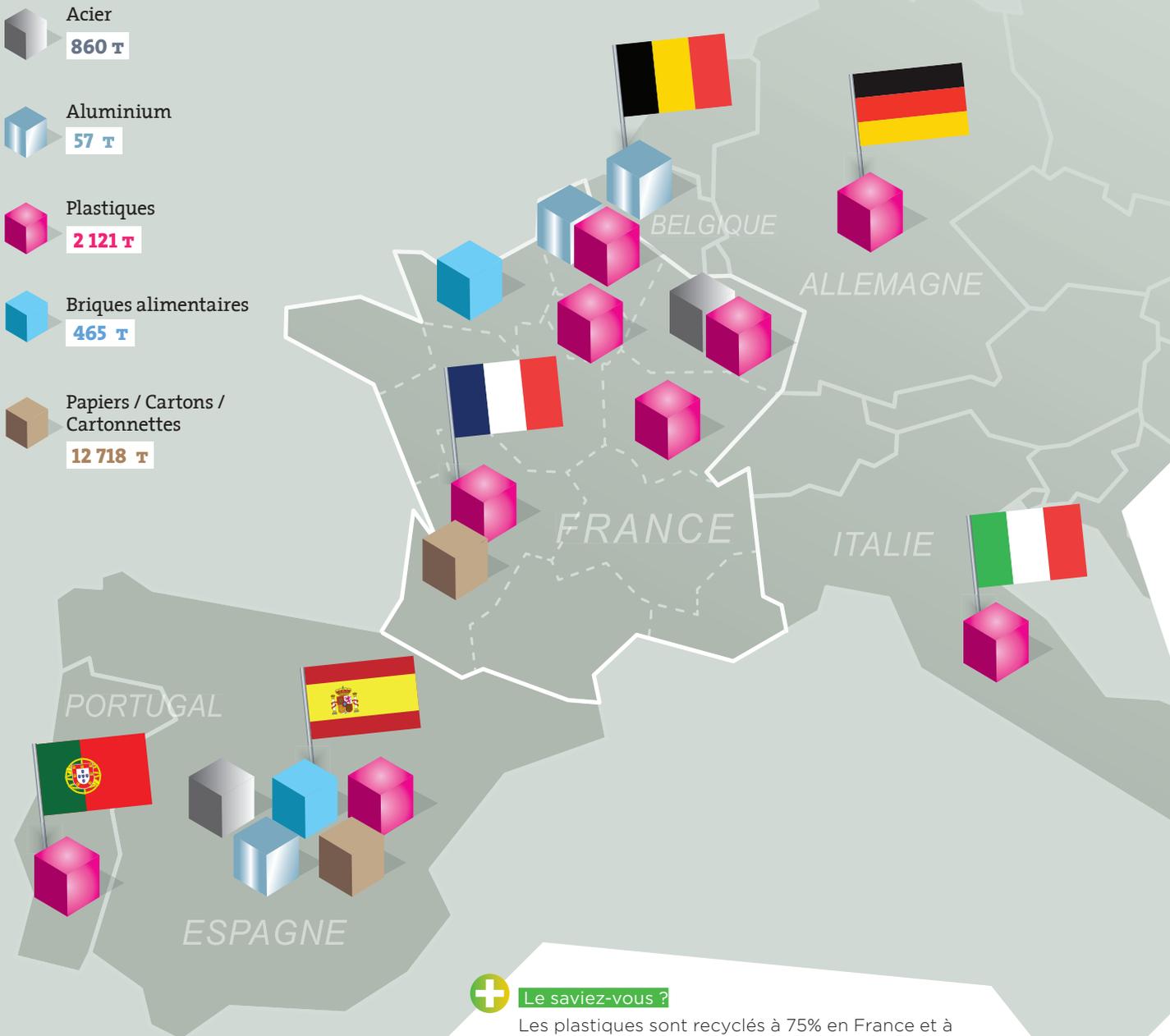
Acier
860 T

Aluminium
57 T

Plastiques
2 121 T

Briques alimentaires
465 T

Papiers / Cartons /
Cartonnettes
12 718 T



Le saviez-vous ?

Les plastiques sont recyclés à 75% en France et à 25 % en Europe. Pour recycler les matières triées, **Valor3e** n'exporte aucune tonne en dehors de l'Union Européenne.



contact@valor3e.fr
www.valor3e.fr

SYNDICAT MIXTE VALOR3E
ZI LA BERGERIE
1 RUE THOMAS EDISON
49 280 LA SEGUINIÈRE

TEL 0 252 600 923